

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1062

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	1 496 260 666	0
Intégration et accès à la nationalité française	431 553 664	0
<b>TOTAUX</b>	1 927 814 330	0
<b>SOLDE</b>	1 927 814 330	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	1 380 729 352	0
Intégration et accès à la nationalité française	431 614 995	0
<b>TOTAUX</b>	1 812 344 347	0
<b>SOLDE</b>	1 812 344 347	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 1 927 814 330 € les autorisations d'engagement et de 1 812 344 347 € les crédits de paiement de la mission « Immigration, asile et intégration ». Ce changement se décompose en :

- une majoration de 1 496 260 666 € des autorisations d'engagement et de 1 380 729 352 € des crédits de paiement du programme « Immigration et asile » ;
- une majoration de 431 553 664 € des autorisations d'engagement et de 431 614 995 € des crédits de paiement du programme « Intégration et accès à la nationalité française ».